Image not found or type unknown

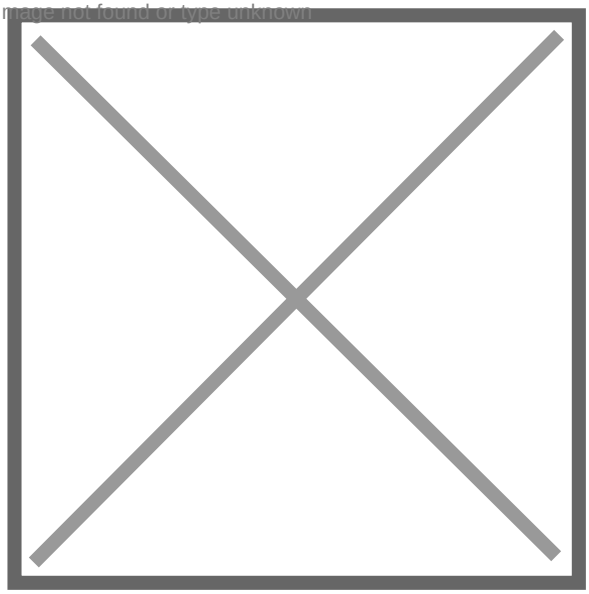

Vente de meubles ste atlas

Par **CARPENTIER77**, le **22/07/2008** à **09:03**

Bonjour,
j'ai été livré samedi 12/07 d'1 salle à manger commandée chez Atlas (Créteil 94000). J'ai réglé le solde dû aux livreurs soit 2500€ en chèque. J'ai reçu samedi 19/07 un courrier simple (pas de lettre suivie ni de recommandé) m'informant que suite au vol subi par la société (laquelle on ne sait pas, sous traitant ou Atlas) je devais faire opposition à mon chèque et leur renvoyer mon nouveau règlement. Ils ont bien précisés sur leur lettre qu'ils n'étaient pas assurés pour ce type de "mésaventure".
Ma question est: ca ne pu pas 1 peu l'arnaque?
Je n'ai pas été prévenue au préalable par tél, je reçois 1 courrier dont la sté n'a aucune garantie que je le reçoive (Je serais partie en vacances, quand aurais-je fait mon opposition?). De +, je trouve bizarre qu'ils ne soient pas assurés. Ne chercheraient-ils pas à être payé 2 fois?
Qu'en pensez-vous? Pour l'instant j'ai fait opposition mais je n'ai pas encore renvoyé mon règlement, j'attends qu'ils aient au moins la correction de m'appeler. Merci d'avance pour vos avis. Salutations.

Par **domi**, le **22/07/2008** à **09:26**

Il m'est arrivé la même chose il y a quelques mois. La boutique à laquelle j'avais fait un chèque a été cambriolée . J'ai reçu un courrier me demandant de faire opposition au chèque , ce que j'ai fait , puis j'ai renvoyé un autre chèque ainsi que la copie de l'opposition .En retour la boutique m'a remboursé les frais d'opp . Vous avez fait opposition , la société ne pourra donc pas être payée deux fois ! Demandez le remboursement des frais .

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés